



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques du

Pas de Calais

Pôle d'évaluation domaniale de Arras- Immeuble Foch

5, rue du Docteur Brassart

62034 ARRAS Cedex

téléphone : 03 21 23 68 00

mél. : [ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : S.CLABAUX

courriel : [sonia.clabaux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sonia.clabaux@dgfip.finances.gouv.fr)

téléphone : 03 21 27 27 43

Réf. DS : 9652100

Ref OSE : 2024-62498-63607

V

le 24/09/2024

Le Directeur des Finances publiques

du Pas de Calais

à

Monsieur le Maire

Mairie de Lens

## LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

*Objet : requalification du quartier Montgré.*

*-parcelles de terrain nu cadastrées AC65- AC70 à AC81-AC84 à AC90-AC144-AC145 pour une superficie totale de 13 087m<sup>2</sup> situées rue de la glissoire, route de Douai, avenue de Varsovie à Lens et en zone UP au plan local d'urbanisme de Lens.*

*Vos réf : XH/TDG-Quartier Montgré.*

Par saisine en date du 30 août 2024, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale quant à l'acquisition amiable auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF) des Hauts de France, des parcelles de terrain nu susvisées pour un prix de revient de 2 998 238,38€, composé du prix d'acquisition, de frais divers et d'indemnités, et de frais de portage.

Vous précisez que le rachat de ces parcelles de terrain nu, intervient dans le cadre de la fin de la convention de portage foncier conclu entre l'EPF et la ville de Lens le 11 mars 2004, puis modifiée par six avenants. Cette convention a fait l'objet d'un premier renouvellement le 24 décembre 2015, dont l'objet était la finalisation de la maîtrise foncière des biens situés rue de la glissoire et la déconstruction des biens portés par l'EPF. Cette convention renouvelée a fait l'objet d'un avenant signé le 17 août 2020 portant sur la modification du périmètre d'intervention, la prolongation de la durée de portage foncier et l'application des modalités de travaux et de cession du Plan de Préventions des Inondations (PPI) 2020-2024.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Lens a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier. L'EPF a réalisé des travaux de démolition, qui ont été réceptionnés le 21 juillet 2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, vous pouvez procéder à l'opération envisagée.

Le prix de rachat (frais d'acquisition, de démolition, de portage etc..), tel qu'il découle de la convention signée entre l'EPF et la ville de Lens, n'entre pas dans le champ de compétence du Pôle d'Evaluation Domaniale.

L'estimation domaniale pour cet ensemble de terrains nus d'une superficie totale de 13 087m<sup>2</sup> est fixée à 476 525€.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur et par délégation,



Sonia CLABAUX

Inspectrice des Finances Publiques